Protection sociale Sud Solidaires

Union syndicale Solidaires

SECTION CAF DU CALVADOS

INFOS DU SUD
ENTRETIEN AVEC MONSIEUR HAMONIC

Monsieur Hamonic, dans le cadre de sa prise de fonction à la CAF de Caen a reçu une délégation de notre organisation, le Jeudi 07 Mai.

Nous sommes intervenus pour évoquer la situation dans les organismes de la branche famille et plus particulièrement à la CAF et au CNEDI de Caen.

Nous avons souligné la dégradation des conditions de travail et demandé au nouveau directeur de prendre en compte certains éléments.

Ainsi, nous avons attiré son attention sur le fait qu'un certain nombre d'agents sont victimes de souffrance au travail liée entre autre à certaines dérives en matière de management.
Ces excès allant parfois même jusqu'à un manque de respect des salariés et à une atteinte à leur dignité.

Nous sommes notamment revenus sur la manière dont se déroulaient certains entretiens d'évaluation et sur les explications données aux agents lors du passage des niveaux 3 à niveaux 4 pendant le mouvement social en Juin 2008.

Nous avons souligné qu'il était inacceptable d'introduire des notions subjectives, voire personnelles dans le déroulement de ces entretiens ou pour justifier du non passage au niveau 4.

Mr Hamonic a admis que les entretiens devaient se dérouler autrement.
Dans cette optique, il a décidé de mettre en place un chantier avec l'encadrement pour remédier à ce problème.

En ce qui concerne la distribution de l'enveloppe « excédents budgétaires », il a regretté que celle-ci ait été faite dans l'urgence à la CAF de Caen.

De notre côté, nous avons souligné l'absence de critères objectifs dans le dispositif de distribution et nous avons rappelé le principe « A Travail égal, Salaire égal » et souligné la nécessité d'un rattrapage de traitement entre les femmes et les hommes.

Malgré notre demande, il a refusé le principe d'un calendrier pour le passage des niveaux 3 à niveaux 4. Toutefois, il a indiqué qu'il passera un certain nombre de salariés du niveau 3 au niveau 4.

Par contre, il s'autorise à dépasser le quota des 20% pour l'attribution des points de compétence.

Monsieur Hamonic s'est engagé, à l'instar de son prédécesseur, à accepter qu'un salarié qui demande un entretien à sa hiérarchie soit accompagné d'un DP au cours de celui-ci.

D'autre part, à notre demande, il a bien précisé qu'en aucun cas, les membres de la hiérarchie devaient faire pression auprès des salariés qui recourent aux Délégués du Personnel.

A l'issue des divers échanges pendant cet entretien entre Mr Hamonic et les délégués SUD Solidaires, il leur a indiqué être conscient que les organisations syndicales, y compris via les instances représentatives, étaient un rouage essentiel du dialogue social.
A ce titre, il nous a affirmé qu'il était contre le principe d'enfreindre leurs démarches car elles représentaient pour lui un bon baromètre social.

L'entreprise s'accommode assez bien des erreurs de management. Les salariés, moins...

SEANCE DE PSY-MANAGEMENT